

EXPEDITION

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE TROIS SEPTEMBRE.

A la requête du :

Syndicat des copropriétaires de la résidence du Lac Plaisance sise à MAISONS-ALFORT (94), 6, rue du Lac Plaisance et 20, impasse Denis Dulac, représenté par son syndic le cabinet COFEGI GESTION, dont le siège social est à CHARENTON-LE-PONT (94), 52, rue des Carrières, pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Francis RAIMON, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié à VINCENNES (94), 14, rue Lejemptel.

Agissant en vertu

D'un jugement rendu par la juridiction de proximité du Tribunal d'Instance de Charenton-le-Pont en date du 23 mai 2016 ;

D'un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Charenton-le-Pont en date du 9 janvier 2018 ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 27 mai 2019.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à MAISONS-ALFORT (94), 20, impasse Denis Dulac, à 13 heures 30, après avoir préalablement informé le propriétaire des date et heure de mes opérations, assisté d'un serrurier, de deux témoins, et d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente du bien, appartenant à la

consistant en :

- Lot n° 1 : dans le bâtiment A, escalier A1 au rez-de-chaussée droit, une boutique ;
- Lot n° 65 : dans le bâtiment A au sous-sol, un garage.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation au rez-de-chaussée duquel se trouve un local commercial appartenant à la

Après avoir frappé à la porte, personne ne répondant à mes appels, j'ai demandé au serrurier requis de procéder à l'ouverture forcée de la porte en présence de deux témoins.

Cette ouverture réalisée, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Les locaux se composent de :

Une boutique principale dont le sol est recouvert de dalles de linoléum, qui prend jour par une porte vitrée et un ensemble de citrines.

Attenante à cette pièce, une deuxième petite pièce dont le sol est recouvert de linoléum, équipée d'un évier et d'un ballon d'eau chaude et qui prend jour par une vitrine.

L'ensemble des lieux est à l'état ancien.

Je constate que les lieux sont occupés par , gérant de la SCI, qui exerce une activité de prothésiste dentaire.

Je n'ai toutefois pas pu obtenir d'information sur l'éventuelle existence d'un bail entre Monsieur Roger PALIE et la SCI.

Il existe également un garage.

Durant mes opérations, il a été procédé aux métrés et divers diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens.

Mes opérations terminées, j'ai fait procéder à la fermeture de portes et me suis retiré.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

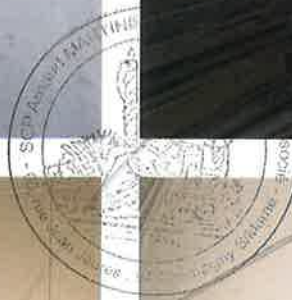
TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE
PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE
DE DROIT.**

Arnaud MARTINEZ









Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 31/1/19

